

Domaine Communal - Rue des Cras - Rue Ledoux - Acquisitions de terrains à la SCI «Le Parc Ledoux» et à M. PECLIER Daniel

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Afin de réaliser le passage piétonnier entre la rue des Cras et la rue Ledoux, il restait à acquérir deux terrains. Les propriétaires concernés ont donné leur accord aux conditions suivantes :

- Suite à l'obtention d'un permis de construire, la SCI «Le Parc Ledoux» cède gratuitement à la Ville une surface de 0 a 70 à détacher de la parcelle cadastrée section BO n° 289.

- Les consorts PECLIER cèdent gratuitement à la Ville une surface de 0 a 34 à détacher de la parcelle cadastrée section BO n° 88. Un mur de soutènement sera réalisé par la Ville afin de préserver l'accès au bâtiment des consorts PECLIER.

La Commission Voirie-Circulation a émis un avis favorable unanime le 12 mars 1991.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour ces acquisitions.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à ces acquisitions et à autoriser M. le Député-Maire à signer les actes à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.